

**Mucem**

**Concept-store**

**Appel à manifestation  
d'intérêt**

**2026**

# Préambule

Objet : Installation d'une boutique éphémère dans le Fort Saint-Jean – Mucem  
Date prévisionnelle d'ouverture : du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 12 novembre 2026

Musée de société, le Mucem est né d'un projet inédit : la métamorphose du Musée des arts et traditions populaires (créé en 1937 à Paris) en Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Issu du premier transfert d'un musée national en région, le Mucem ouvre à Marseille en juin 2013. Dès l'année suivante, il entre dans le cercle des 50 musées les plus visités du monde.

Le Mucem est un site d'exception. A l'entrée du Vieux-Port, le bâtiment J4 (signé par Rudy Ricciotti et Roland Carta) et le Fort Saint-Jean (monument historique) accueillent de nombreuses expositions et proposent une programmation artistique et culturelle tout au long de l'année.

En 2025, 1 400 000 personnes environ ont visité le Mucem, dont :

- 81% résidaient en France
- 56% venaient la région Sud
- 51% venaient de Bouches du Rhône
- Les Marseillais représentent quant à eux 43% de l'ensemble du public
- 19% des visiteurs de l'année 2025 résidaient à l'étranger

44% en situation touristique. Les visiteurs étrangers viennent principalement d'Europe.

Depuis 2015, le Mucem accueille des boutiques éphémères de type « concept-store ». L'expérience est renouvelée chaque année. L'objectif n'est pas de proposer une boutique de musée « traditionnelle » (le Mucem dispose déjà d'une librairie-boutique au rez-de-chaussée du J4) : le concept-store doit contribuer à animer la place du Fort Saint-Jean (dont l'accès est gratuit, avec contrôle Vigipirate à l'entrée), faire rayonner le Mucem de manière créative et permettre aux visiteurs et promeneurs de découvrir des produits et/ou activités en lien avec les enjeux et/ou les thématiques porté/e/s, depuis son ouverture, par le musée.

# Emplacement

Le Mucem dispose d'un espace dans le prolongement de la Passerelle Saint-Laurent (passerelle qui fait le lien entre le quartier du Panier et le fort Saint-Jean) : il s'agit de deux salles en enfilade, chacune d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>.

Le Bénéficiaire occupera ces espaces pour mettre en avant ses activités et/ou produits. Son installation devra être validée en amont, afin de vérifier qu'elle respecte l'ensemble des normes et règlements applicables à un site classé Monument Historique et accueillant du public.

# Projet

Le Bénéficiaire doit être en capacité de :

- **Présenter un projet de concept-store** qui résonne avec les valeurs, l'histoire et le positionnement du musée. L'originalité du projet doit participer au rayonnement de l'établissement. Le Mucem sera sensible à une proposition qui puisse soutenir la communication du musée (online et offline).
- **Mettre en avant des produits et/ou activités qui suscitent l'intérêt des visiteurs, journalistes et influenceurs.** Le bénéficiaire devra disposer d'un sourcing de qualité (made in France privilégié) et d'une direction artistique irréprochable.
- **Participer à l'animation du Fort Saint-Jean** à travers l'actualité de la boutique, en organisant des évènements (exemple : lancement de la boutique, rencontres en présence de créateurs, ateliers participatifs...). A noter : toute activité organisée par le Bénéficiaire devra être proposée gratuitement au public et faire l'objet d'une autorisation préalable du Service du Développement des Ressources, qui veillera à la compatibilité desdites activités avec la programmation du musée.
- **Participer à la communication de la boutique.** Plus généralement, le Bénéficiaire devra fournir du contenu numérique au département de la communication du Mucem afin qu'il puisse le relayer sur le site internet et les réseaux sociaux du Mucem.
- **Accepter de vendre des affiches et catalogues d'exposition édités par le Mucem.**

Le Bénéficiaire devra veiller à :

- Ne pas faire concurrence à la librairie-boutique déjà installée au sein de l'établissement.
- Ne pas proposer d'activités qui pourraient être assimilées à la programmation culturelle du musée.
- Ne pas proposer de vente d'œuvres d'art originales.

# Exploitation

Ouverture envisagée du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 12 novembre 2026, afin de couvrir les pics de fréquentation notamment liés aux jours fériés, ponts et vacances scolaires.

Sous réserve de ne pas contrevenir aux projets du musée, une prolongation de l'AOT (sous réserve que la durée totale d'occupation du titulaire ne dépasse pas 1 an) pourra être envisagée et devra, le cas échéant, faire l'objet d'un avenant.

La mise en place d'un concept-store ayant pour vocation d'animer l'activité du Fort Saint-Jean, ses horaires d'ouverture devront respecter les horaires d'ouverture du musée, avec obligation de proposer un service continu jusqu'à 15 min avant l'évacuation des lieux.

Pour des raisons de fréquentation, il est possible pour les répondants d'envisager une ouverture du concept-store plus tardive en matinée (entre 11h et 11h30). Les livraisons devront néanmoins se faire impérativement en dehors des heures d'ouverture au public du musée.

Le Mucem est ouvert au public tous les jours sauf le mardi :

- de janvier à mai 2025, de 10h à 19h
- de mai à juillet 2025, de 10h à 19h
- de juillet à août 2025, de 10h à 20h
- de septembre à novembre, de 10h à 19h

Pendant la période estivale, le site connaît une forte fréquentation (entre 100 000 et 120 000 visiteurs par mois), avec un pic entre le 15 juillet et le 15 août (autour de 150 000-160 000 visiteurs). Le titulaire peut proposer des horaires élargis en fonction de la programmation culturelle du Mucem (festivals, cinéma, spectacle etc.). Hors vacances scolaires, la fréquentation est plus calme en semaine (possibilité pour le titulaire de fermer le lundi).

Un calendrier d'ouverture et d'exploitation devra être présenté (cf. documents à fournir).

## Période de montage et livraisons

Livraison possible : le mardi (musée fermé au public) et les autres jours, uniquement en dehors des heures d'ouverture au public (le matin avant 10h). Le montage pourra débuter 15 jours avant la date d'ouverture du concept-store (hors week-end).

# Caractéristiques du lieu

- Bâtiment classé monument historique
- Boutique accessible par un escalier extérieur (accès direct) ainsi qu'un couloir la reliant à la billetterie
- Intérieur composé de 2 salles ayant chacune une superficie de 52 m<sup>2</sup>
- L'espace concédé est aménagé : il comporte les installations électriques nécessaires, des étagères fixes, des petits meubles bas de rangement pouvant être fermés à clé, des présentoirs amovibles (cubes pouvant être assemblés ou dispersés dans l'espace), un meuble de caisse.
- La fourniture et l'installation du matériel de caisse sont à la charge du Bénéficiaire, tout comme la décoration intérieure et extérieure (signalétique, vitrophanie, habillage des volets et des escaliers), dans le respect de l'esthétique et des contraintes du lieu. Le Bénéficiaire s'engage à faire part de ses intentions au service du département du développement des ressources et au service de l'exploitation des bâtiments.
- Pour information, le Mucem supporte les charges relatives à la consommation électrique.

# Contractualisation

- Rédaction d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT).
- Afin de pouvoir contractualiser, le Bénéficiaire doit disposer d'un statut juridique (forme sous laquelle l'activité est exercée), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET/SIREN – code APE).
- Le Bénéficiaire gère la sélection, la commande et/ou la production, le stockage, ainsi que la vente des produits.

- En contrepartie de la mise à disposition de cet espace, le Bénéficiaire verse au Mucem une redevance fixe correspondant à sa durée d'exploitation des espaces, ainsi qu'une redevance variable correspondant à l'ensemble des activités exercées dans l'espace concédé pendant la période d'occupation. La redevance fixe s'élève à 756€ HT/mois ; la redevance variable est déterminée comme suit : application d'un pourcentage de 12 % sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au premier euro, entendu comme le total des ventes réalisées par le Bénéficiaire dans le cadre de l'activité autorisée.

# Consultation

Nous vous prions de bien vouloir confirmer au Service du Développement des Ressources, par retour de mail (à l'attention de [joana.saada@mucem.org](mailto:joana.saada@mucem.org) et [ariel.kenig@mucem.org](mailto:ariel.kenig@mucem.org)), votre souhait de participer à ce projet. Nous vous contacterons pour organiser dans les meilleures délais une visite des espaces (obligatoire).

Votre proposition est attendue avant le 6 mars 2026 à 10h (envoi par mail à l'adresse indiquée ci-dessus).

Votre proposition devra correspondre à l'esprit du concept-store, tel qu'explicité ci-dessus et devra notamment comporter :

- les informations administratives telles que mentionnées dans l'annexe 1 ;
- une présentation de votre structure ;
- une présentation de projets similaires que vous avez conduits (références d'opérations comparables et moyens mis en œuvre à cette occasion) ;
- une note d'intention pour le projet de concept-store, avec une présentation d'une thématique associée ;
- une proposition d'aménagement / décoration (projection 3D ou moodboard) ;
- une sélection de produits envisagés, ainsi qu'une estimation de leurs prix publics ;
- une présentation de votre équipe ;
- un calendrier d'ouverture et d'exploitation
- une présentation de votre stratégie de communication

L'ensemble de ces éléments nous permettront de sélectionner le bénéficiaire de cette Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Joana Saada – Coordinatrice du service du développement des ressources  
04 84 35 13 24 – [joana.saada@mucem.org](mailto:joana.saada@mucem.org)

# Annexe 1

## Fiche administrative

### I - Renseignements nécessaires à la signature d'une AOT ponctuelle :

- Statut juridique
- Adresse (siège)
- N° TVA Intracommunautaire
- N° SIRET
- Code APE
- Nom du représentant habilité à signer l'AOT
- Fonction du représentant susmentionné
- Coordonnées du représentant (courriel, tel)
- Taille de votre structure (moyens humains)

### II - Pièces justificatives à fournir au Mucem :

Extrait KBIS/avis de Siren

#### Copie des attestations d'assurance

- Couvrant la structure (assurance professionnelle devant couvrir l'occupation du domaine public)
- Couvrant le personnel
- Couvrant le matériel

Cette assurance doit être valable pendant tout le temps de présence de la structure dans les espaces du Mucem et dans le lieu de présentation. Elle doit prévoir tout dommage corporel, matériel et immatériel et notamment les risques de perte et de vol (du matériel prêté par le Mucem), avec clause de non recours contre le Mucem.

# Annexe 2

## Informations diverses

Vues de l'espace



Concept-store 2021 – Installation « La Boutique d'été »



@Julie Cohen/collectif AZUL